

Subsides

M. Alexander: Je voudrais parler au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras).

M. Nielsen: Le ministre permettrait-il qu'on lui pose maintenant une question?

L'hon. M. Turner: Je me demande si je ne pourrais pas terminer cette discussion et j'écouterai volontiers ensuite la question du député du Yukon (M. Nielsen).

En somme, les provinces ont réclamé un programme triennal que nous leur avons accordé et qui leur permettra d'entreprendre une planification globale et d'organiser une attaque soutenue et efficace contre le chômage. Toute atténuation ou tout morcellement de cette autorisation anéantira entièrement l'efficacité du programme, le transformerait en plan à court terme, en programme intermittent axé sur les emplois qui bouleverserait la planification des municipalités qui obtiennent des fonds par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux.

Je dis que ce nouveau programme à long terme donnera aux provinces et aux municipalités plus de temps pour planifier convenablement et mettre en œuvre des programmes d'embauche, évitant ainsi le mésusage de fonds qui accompagne parfois les programmes annuels. Tel serait le résultat de la proposition du député du Yukon. En toute franchise, nous considérons que cette initiative constitue un palliatif important au chômage saisonnier durant l'hiver au Canada et que certains députés la jugent ou non suffisante, la chose est discutable. Si les députés de l'opposition veulent la tronquer, c'est leur affaire.

Une voix: Voyons, cela suffit.

L'hon. M. Turner: C'est l'affaire du gouvernement.

M. Nielsen: Voilà une déformation grossière des faits.

L'hon. M. Turner: Les provinces ont besoin de cette autorisation pour que les contrats relevant d'une telle autorisation soient valables et avant que des prêts puissent être offerts. Franchement, je pense que la population du pays doit reconnaître qu'il ne s'agit de la part du parti conservateur que d'arguties techniques dont pâtissent les chômeurs de notre pays.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, j'ai écouté avec attention les remarques de l'honorable député de Yukon (M. Nielsen), ainsi que celles de l'honorable ministre des Finances (M. Turner).

En quoi consiste le crédit L12a, qu'on demande à la Chambre d'adopter, qui est de 350 millions de dollars, et doit constituer un Fonds d'investissement pour les projets

[L'hon. M. Turner.]

d'hiver? Dans son discours, le ministre n'a donné aucune précision quant à l'administration de ce programme. C'est la seule chose qui inquiète les créditistes. On dit que le gouvernement doit consacrer 350 millions de dollars à un Fonds d'investissement pour des projets d'hiver. Ces fonds seront répartis au pro rata de la population, entre les provinces. De quel genre d'aide s'agira-t-il? D'un prêt. Dans quel but? Dans celui de créer des emplois. Pour quelle période? Du 6 décembre 1972 au 30 juin 1975.

L'honorable ministre voudrait qu'on lui accorde un mandat de trois ans pour enrayer le chômage au Canada. Pourtant, les libéraux, depuis quatre ans, essaient de l'enrayer, mais ils n'ont pas réussi. Malgré cela, il faut encore leur confier un mandat de trois ans.

Monsieur le président, tout ce que vient de nous dire l'honorable ministre est bien beau; il est extraordinaire de constater sa volonté de combattre le chômage, pour une fois, en collaboration avec les autres niveaux de gouvernement, et c'est appréciable. Mais à partir du moment où il veut collaborer avec les gouvernements provinciaux et municipaux pour enrayer le chômage au Canada et, en même temps, favoriser les investissements et l'élaboration de projets depuis longtemps désirés, le ministre, qui se préoccupe des finances publiques, devrait en même temps s'inquiéter de l'état des finances des provinces et des municipalités.

Monsieur le président, dans le détail des affectations du crédit L12a, qui apparaît à la page 17 du budget supplémentaire, il est dit que le gouvernement consentira des prêts aux provinces aux conditions suivantes: Chacun de ces prêts devra être garanti par des obligations de la province ou de la municipalité,—on accroît encore l'endettement de la municipalité ou de la province—et l'obligation sera émise en faveur du Receveur général du Canada ou sera payable à son crédit.

Cela signifie, comme on peut le lire dans l'alinéa (i) du paragraphe b) de ce crédit, que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Finances, devient une sorte de compagnie de finances pour les provinces, afin de créer des emplois.

Le crédit stipule également que le délai d'échéance sera de vingt ans ou toute période moindre que pourra fixer le ministre des Finances.

J'aimerais encore, à ce sujet, que l'honorable ministre des Finances se donne la peine de nous donner un exemple ou le résultat des discussions qu'il est censé avoir eues avec ses homologues provinciaux, afin de voir quelle période les provinces ont souhaité prendre pour rembourser lesdits prêts.

Monsieur le président, ce qui m'intéresse le plus, c'est l'alinéa suivant, et je cite: